Municipalité Sainte-Marguerite

JUIN 2010

A vous de choisir le « NOM » de votre journal!

Voici les suggestions reçues :

- ☐ L'Entraide
- ☐ Le Causeur
- ☐ Le Transmetteur
- ☐ Le Relationniste
- ☐ Le Municibelle
- ☐ Le Visiontex
- ☐ L'Entre-Nous
- ☐ Le Particitex
- ☐ L'Infotex
- ☐ Le Municitex
- ☐ Le Saviez-vous que...
- ☐ Le Jaseur
- ☐ Aperto Libro
- ☐ L'Opineur
- ☐ L'Aviseur
- ☐ Le Coup d'œil Municipal

Communiqués de la MRC de La Nouvelle-Beauce

🗁Le projet de loi 76 fait réagir

D'ici septembre 2010, les organismes municipaux devront mettre en place des outils pour diffuser sur Internet plusieurs informations entourant le processus d'attribution des contrats municipaux et se doter d'une politique de gestion contractuelle. Les élus du conseil de la MRC demandent au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire un allégement des obligations imposées par ce projet de loi et déplorent que ces mesures de transparence et de contrôle ne soient pas les mêmes que l'on retrouve dans les différents paliers du gouvernement du Québec.

🗁La prochaine saison de la Véloroute

Depuis la mi-mai, la piste cyclable est officiellement ouverte à la circulation pour les gens d'ici et les visiteurs. Comme par les années dernières, la Ville de Sainte-Marie est responsable d'exécuter l'entretien de la piste cyclable de Vallée-Jonction à Saint-Lambert-de-Lauzon. Vous aurez aussi l'occasion de croiser des jeunes du Foyer Jeunesse de Sainte-Marie qui effectueront certains travaux d'entretien dans le but d'assurer la propreté du parcours. De plus, l'équipe de patrouilleurs bénévoles de la Corporation de la Véloroute sera aussi présente pour assurer une certaine surveillance et sécurité des lieux.

🗁Support au Centre d'archives régional de la Société du patrimoine des Beaucerons

Par une contribution de 5 000 $ pour l'année 2010, la MRC de La Nouvelle-Beauce vient reconnaître le caractère régional de la Société du patrimoine des Beaucerons. Cet organisme, reconnu comme centre d'archives régional de la Beauce depuis 1994, se consacre à la connaissance, la conservation et la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine de la Beauce. Que ce soit pour une recherche historique ou généalogique, nous vous invitons à les rejoindre au 418 397-6379 afin de bénéficier de leur expertise.

LE MAINTIEN DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON À NOTRE ORGANISATION

À titre de premier répondant de la MRC de La Nouvelle-Beauce, j'aimerais apporter des éclaircissements sur la question entourant le maintien de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon à notre organisation. Actuellement, aucune demande officielle n'a été formulée par Saint-Lambert-de-Lauzon voulant qu'elle se retire de la Nouvelle-Beauce afin de joindre la Ville de Lévis. Toutefois, afin de se positionner rapidement face

aux rumeurs qui circulent, les membres du conseil de la MRC ont convenu le 20 avril dernier de demander une rencontre avec le conseil municipal de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon pour discuter des activités de la MRC et de la place de Saint-Lambert-de-Lauzon parmi celles-ci. Aussi, la MRC demande au conseil municipal de Saint-Lambert-de-Lauzon de prendre une position officielle dans ce dossier.

À titre d'organisme supramunicipal qui regroupe 11 municipalités dynamiques couvrant 900 km² et représentant une population de 32 000 personnes, la vision que nous poursuivons est d'assurer un avenir et une viabilité économique, sociale et culturelle à l'ensemble des communautés de Nouvelle-Beauce. Vous comprendrez qu'un sentiment d'appartenance est primordial pour réaliser des activités de concertation et de planification auxquels chaque représentant des municipalités est appelé à se prononcer. Ce sentiment s'anime et grandit à tous les jours avec la volonté de chacune des municipalités du territoire et des élus à vouloir travailler ensemble. Les responsabilités de la MRC sont nombreuses et sont assumées en vertu de différentes lois, par des ententes et/ou des mandats spéciaux.

Depuis sa création en 1982, les dossiers auxquels la MRC intervient se sont étendus et de plus en plus, on constate que des interventions communes et concertées des municipalités sont bénéfiques pour mener à terme des projets.
Richard Lehoux, préfet

🗁Une orientation préliminaire de la CPTAQ envers une demande formulée par la MRC

À la suite d'une demande à portée collective dont la négociation a débuté en janvier 2010 (article 59 LPTAA), la Commission de protection de territoire agricole du Québec a émis une orientation préliminaire favorable au dossier soumis par la MRC. L'objet de celui-ci vise à faire l'ajout de nouveaux îlots déstructurés ainsi que la modification des limites ou des conditions d'interventions sur certains îlots déjà autorisés dans une première demande ayant déjà eu l'accord de la CPTAQ.
Un appui favorable des Fédérationsl'UPA de la Beauce et de Lévis-Bellechasse a été donné considérant que la demande ne porte pas atteinte à l'intégrité des exploitations agricoles situées en périphérie des secteurs concernés.

Communiqué de la MRC de La Nouvelle-Beauce

🗁 UN NOUVEL EMPLOYÉ JOINT L'ÉQUIPE DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT

La MRC a procédé à l'embauche de M. Carl Cabonneau au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement et chargé des programmes de la SHQ. Ce dernier succède à M. Guillaume Poulin. Bienvenue à M. Carbonneau.

🗁 CONTRAT DE RECOUVREMENT FINAL PHASE VII AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

À la suite d'un processus d'appel d'offres, l'entreprise Dilicontrato inc. a obtenu un contrat pour procéder aux travaux de recouvrement final d'une cellule du lieu d'enfouissement technique que la MRC opère à Frampton. Les travaux de recouvrement visent à rendre imperméable la cellule et la recouvrir d'un couvert végétal.

Rappelons que les matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement sont isolées des eaux souterraines par des membranes imperméables et un réseau de captage installé au fond de chaque cellule achemine le lixiviat vers une station de traitement des eaux usées. De plus, à la fin de chaque journée d'opération, on recouvre les déchets avec des matières granulaires qui permettent de limiter les odeurs, la présence de vermine ainsi que l'éparpillement des déchets.

Bienvenue à www.nouvellebeauce.com

🗁 REGLEMENT 363 CONCERNANT LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Ce règlement a été adopté en février 2007 dans le but
d'améliorer la sécurité publique et diminuer les nombreuses plaintes de citoyens.
- Une entente a été signée entre l'escouade canine et la municipalité dont vous pourrez obtenir copie en faisant la demande au bureau municipal.
- Le recensement des chiens se fait par un employé de l'escouade canine, de porte en porte, au cours du mois d'avril et requiert approximativement trois semaines intensives. Une médaille est attribuée à chaque chien et représente un coût de 25 $ renouvelable annuellement. S'il y a perte de la médaille, il est possible de vous en procurer une au bureau municipal au coût de 5.00 $.
- Si un chien ou un chat est perdu ou trouvé, vous devez vous référer à l'administration municipale qui s'occupera de le signaler à l'escouade canine.
- Dans le cas d'un animal errant qui n'a aucune médaille, l'escouade canine viendra récupérer l'animal et s'occupera d'aller le déposer à l'établissement vétérinaire désigné de la région. Afin de le récupérer, le propriétaire devra débourser des frais qui varieront selon le temps d'hébergement.

NOTE SUR CERTAINS ARTICLES :

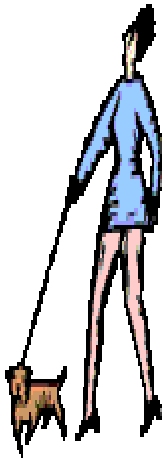

ARTICLE 23 : En se trouvant sur un terrain autre que celui de son gardien, l'animal doit être tenu en laisse par une personne capable de le maîtriser.
Tout gardien transportant un ou des chiens dans un véhicule doit s'assurer qu'ils ne peuvent quitter ce véhicule ou attaquer, mordre une personne qui passe près de ce véhicule.

Présence de matières fécales

Selon l'**article 24 Obligation** du règlement 363 concernant les animaux domestiques, il est stipulé « *Tout propriétaire ou gardien de chien se voit dans l'obligation de nettoyer tout lieu public ou privé sali par les matières fécales de son animal* ». Nous demandons aux propriétaires de chien de respecter le règlement.

ARTICLE 14 : Advenant la perte ou la destruction de la plaque, le propriétaire ou le gardien du chien à qui elle a été délivrée peut en obtenir une autre pour la somme de 5.00$.

STATISQUES

Année	Nombre de chiens recensés	Plaintes Reçues*	Coût totaux
2009	140	11	1339.46$
2010 Au 01 juin	150	8	1365.86$

* Ne sont pas inclus les plaintes que la SQ place lors des congés fériés, soirées et fins de semaine.

Message du Maire

Chers concitoyens,

Quelques mots pour vous faire part des projets municipaux qui ont été mis de l'avant pour l'été 2010. Si tout se déroule comme prévu et après avoir rencontré les résidants des secteurs désignés, nous devrions refaire la rue Saint-Pierre et la partie du haut de la rue Saint-Jacques. Nous avions fait des demandes pour des subventions au programme PRECO et nous avons obtenu une réponse positive. Les besoins exprimés par les citoyens et les subventions obtenues nous font placer ces travaux en priorité pour refaire nos infrastructures. Le but premier est de séparer les égouts qui sont unitaires, ce qui signifie que nous canaliserions les eaux pluviales afin qu'elles n'aillent plus vers nos étangs d'épuration. De conserver nos égouts unitaires a une conséquence grave: Nous ne pouvons plus ouvrir de nouveaux développements domiciliaires. Selon le Ministère de l'Environnement, nos étangs sont trop petits pour contenir tous les liquides qui y sont acheminés. En 2010, nous avions demandé six permis supplémentaires pour prolonger la rue Merle du quartier Gagnon, et cette demande nous a été refusée par le Ministère de l'Environnement.

Alors, je vous demanderais votre collaboration: Soyez vigilant; si vous voyez une fuite d'eau, avisez-nous. Si vous avez des robinets qui fuient, réparez-les. Toutes ces attentions ont un seul but, diminuer les rejets aux étangs. Ce sont des préoccupations qui porteront fruit pour chacun de vous, puisque de nouvelles résidences nous permettront de partager la facture.

Dans un tout autre ordre d'idée, je voudrais vous entretenir de *La fête des voisins.* Cet événement est provincial et la propagande gouvernementale nous annonce que: « cette fête des voisins a pour objectif de rapprocher les gens vivant dans un même milieu. Originale, la Fête des voisins permet aux citoyens de jouer un rôle actif pour développer la cordialité et la solidarité dans leur milieu de vie. »Nous avions envisagé que c'était le moment propice pour inviter les nouveaux résidants afin de les rencontrer hors du cadre administratif. De plus, nous voulions profiter de cette rencontre pour remercier les bénévoles qui s'impliquent et pour qui nous avons beaucoup de reconnaissance pour tout ce qu'ils apportent à notre communauté.

Au lendemain de cette rencontre manquée, je m'interroge. Je dis rencontre manquée parce que le 5 juin 2010, nous étions très peu de participants à cette journée que nous voulions festive. Peut-être n'avons-nous pas la bonne formule. Peut-être que nos bonnes intentions sont mal perçues, mal reçues. Alors, je vous demanderais de nous communiquer une façon de procéder qui vous attirerait et qui vous inciterait à répondre nombreux à cette invitation.

Malgré la température qui n'était pas favorable aux activités prévues à l'extérieur, nous avons pu profiter des prestations de talents locaux. Un gros merci à ces gens qui se sont investis pour agrémenter cette rencontre soit en préparant le goûter soit par leurs prestations musicales.

Si une telle rencontre a de l'importance pour vous, vous pouvez nous faire part de vos suggestions pour la prochaine fête des voisins en 2011. Vous pouvez appeler au 935-7103, envoyer un courriel à munste-marguerite@nouvellebeauce.com ou en nous écrivant au bureau municipal.

Que ces trois mois estivaux soient un temps que vous prendrez pour vivre de bons moments en famille.

Bonnes vacances à tous!

Adrienne Gagné
maire

LE CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE : ADRIENNE GAGNÉ

CONSEILLERS :
SIÈGE # 1 PIERRE TRUDEL
SIÈGE # 2 ROBERT NORMAND
SIÈGE # 3 MARTIN FAUCHER
SIÈGE # 4 HERTEL VAILLANCOURT
SIÈGE # 5 GUY THIBOUTHOT
SIÈGE # 6 ÉMILE NADEAU

Les séances régulières du Conseil se tiennent le premier lundi de chaque mois.

ADMINISTRATION 935-7103
DIRECTRICE GÉNÉRALE : NICOLE CHABOT
SECRÉTAIRE ADJOINTE : NICOLE LEHOUILLIER
LOISIRS : YVES TURGEON

SERVICES MUNICIPAUX

BIBLIOTHÈQUE
RESPONSABLE ADRIENNE GAGNÉ

INCENDIE
DIRECTEUR MARC DEBLOIS

TRAITEMENT DE L'EAU
MARC GAGNON, YVON ROY

TRAVAUX PUBLICS
INSPECTEUR MUNICIPAL : LARRY BOUTIN
ADJOINT : YVON DUMONT

ESCOUADE CANINE
RESPONSABLE : NELSON ROY

INSPECTEUR EN BÂTIMENTS
ÉRIC GUAY 387-3444 POSTE 104

SITE D'ENFOUISSEMENTS
Site de Frampton 397-5402
ÉCO-CENTRE RÉGIONAL NOUVELLE-BEAUCE
Centre de récupération Ste-Marie 418-389-0594

Quel sera le nom de ce journal?

Choisir parmi les suggestions reçues et retourner au bureau municipal.

- ☐ L'Entraide
- ☐ Le Causeur
- ☐ Le Transmetteur
- ☐ Le Relationniste
- ☐ Le Municibelle
- ☐ Le Visiontex
- ☐ L'Entre-Nous
- ☐ Le Participex
- ☐ L'infotex
- ☐ Le Municitex
- ☐ Le Saviez-vous que…
- ☐ Le Jaseur
- ☐ Aperto Libro
- ☐ L'Opineur
- ☐ L'Aviseur
- ☐ Le Coup d'œil Municipal

✂----------✂---

Mon choix est : _____

Retournez par courrier à : Municipalité de Ste-Marguerite au 235, rue St-Jacques Ste-Marguerite G0S 2X0 ou par courriel : Munste-marguerite@nouvellebeauce.com

RÈGLEMENT N^{o} 393
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 372
À L'EFFET D'ANNEXER LES LOTS 179-19-1 ET 179-19-2 À LA ZONE RA-7

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marguerite est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le règlement relatif au zonage portant le numéro 372 a été adopté le 3^{ième} jour du mois de mars 2008 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 5 avril 2010 ;

ATTENDU QUE pour régulariser l'ensemble de la zone RA-7, il serait nécessaire d'annexer à celle-ci, les lots 179-19-1 et 179-19-2 appartenant à la zone RB-4;

Il est proposé par Emile Nadeau et résolu unanimement que le règlement no 393 modifiant le règlement de zonage numéro 372 à l'effet d'annexer les lots 179-19-1 et 179-19-2 à la zone RA-7 soit et est accepté.

Plusieurs plaintes nous sont parvenues concernant la vitesse excessive dans la rue du Merle, depuis le prolongement de cette rue, certains s'en donnent à cœur joie et circulent à une limite au-dessus de celle permise. Étant un secteur où vivent plusieurs jeunes familles, certains sont inquiets pour la sécurité de leurs enfants. Une nouvelle signalisation sera installée prochainement, nous vous prions de porter une attention particulière et de MODÉRER. N'attendons pas que l'inévitable arrive…

Les employés de la voirie vous rappellent qu'il est **INTERDIT** de jeter des matériaux autres que sable, terre ou béton dans le ravin situé à l'arrière du garage municipal. Nous y trouvons parfois des objets insolites. Merci!

Campagne pour le Diagnostic résidentiel

2375.00$ amassés pour le «PARC INTER GÉNÉRATIONNEL»

Comme plusieurs d'entre vous le savent déjà, la campagne pour le Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER d'Hydro-Québec bat son plein chez nous.

Dans le cadre de cette campagne, Hydro-Québec remettra à chaque municipalité participante un montant de 35 $ ou 30 $ (selon que le questionnaire a été rempli en ligne ou sur papier) pour chaque rapport de recommandations émis. Plus il y a de rapports émis, plus le montant sera élevé. À **Ste-Marguerite**, on estime pouvoir convaincre au moins le tiers de nos clients admissibles*. Si l'on réussit, on obtiendrait un montant de **2489 $** pour notre projet. Rien ne nous empêche de viser plus haut! Le conseil a décidé d'utiliser ce montant pour **notre « parc inter générationnel ».**

Jusqu'à aujourd'hui, nous avons récolté un total de **2375 $** pour la réalisation **notre « parc inter générationnel ».** C'est bien, et nous offrons nos plus sincères remerciements aux citoyens qui l'ont fait. Mais ce n'est pas encore assez. Nous pouvons atteindre notre objectif et le dépasser. N'attendez pas. Remplissez votre questionnaire aujourd'hui. Si vous êtes admissible vous l'avez reçu par la poste. Vous pouvez aussi le remplir en ligne **(www.courantcollectif.com).**

Le diagnostic résidentiel est un service gratuit permettant aux citoyens de connaître leur consommation d'énergie en remplissant un questionnaire. En échange, chaque foyer reçoit un rapport personnalisé lui recommandant des mesures concrètes pour réduire sa consommation d'énergie.

Si vous éprouvez des difficultés, ***des bénévoles peuvent vous aider. Veuillez contacter (Audrey Labbé 935-0223).*** En tout temps, vous pouvez aussi appeler le **1 800 ÉNERGIE** pour obtenir des informations sur le questionnaire, le programme ou la campagne.

Vous avez déjà rempli le questionnaire**?** Vous pouvez contribuer en encourageant vos amis, vos parents, vos voisins à le faire aussi, pour eux, pour notre communauté et pour l'environnement.
On compte sur vous!

* Pour être admissible, le citoyen doit être titulaire d'un abonnement pour usage domestique auprès d'Hydro-Québec depuis au moins un an et ne pas avoir déjà rempli le questionnaire du Diagnostic résidentiel pour la résidence visée *

RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Suite aux soumissions reçues, celle de Les Constructions M.S.H. inc a été acceptée au coût de 59 540$ plus taxes en optant pour l'option du recouvrement de tôle galvalub. Les fonds nécessaires à cette dépense ont été pris à même le surplus accumulé.

ABAT-POUSSIÈRE

Transport Adrien Roy & Filles inc a été retenu pour la fourniture, le transport et l'épandage de l'abat-poussière au coût de 311$/$m^3$ avant taxes. Les travaux ont été effectués le 28 mai dernier.

AGRÉGAT 0-3/4

L'offre de Conrad Giroux inc. a été retenu pour la fourniture de matériaux granulaires pour la saison 2010 au coût de 9.15$/tonne avant taxes, transport inclus.

MACHINERIES LOURDES

Le Conseil municipal a accepté l'offre de Conrad Giroux inc pour la location de la pelle au coût de 75$/heure et du camion 10 roues au coût de 65$/heure pour les travaux prévus durant la saison 2010.

BALAYAGE DES RUES

C'est l'entreprise Pavage Chabot inc qui a été retenue pour le balayage des rues, des stationnements de l'église et de l'édifice municipal, au coût de 1149 $ plus taxes.

TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE

Suite à une rencontre entre la maire et M. Donald Vachon, celui-ci a accepté d'effectuer les travaux de débroussaillage des fossés ainsi que des abords des étangs d'épuration à même le contrat d'enlèvement de la neige par souffleur et ce, sans coût additionnel.

DEPOT DES DESCRIPTIONS TECHNIQUES DU RANG ST-JEAN-BAPTISTE

Le dépôt des descriptions techniques visant l'élargissement de l'emprise du rang St-Jean-Baptiste telles que transmises par Jonathan Roy, arpenteur géomètre a été fait à la séance d'avril. Madame Chantale Fortier, notaire, a été mandatée afin d'effectuer les contrats nécessaires au transfert de ces parcelles de terrain.

MAIRE SUPPLÉANT

Le conseiller Guy Thibouthot a été nommé maire suppléant pour les six prochains mois. En l'absence du maire, celui-ci est autorisé à assister au conseil de la MRC.

COORDONNATEUR EN LOISIRS

Nous souhaitons la bienvenue à M. Yves Turgeon qui a été engagé comme coordonnateur en loisirs conjointement avec la municipalité de Frampton en date du 10 mai 2010.

TRAVAUX D' ASPHALTE

Des travaux d'asphalte sont prévus sur une partie du rang Ste-Claire afin de remplacer le traitement de surface qui s'effrite. Ce sont les Entreprises Lévisiennes inc qui effectueront les travaux au coût de 98.70$ la tonne métrique. Ce qui représente une dépense approximative de 79 900$.

PROGRAMME PRECO / RÉFECTION DES RUES ST-PIERRE ST UNE PARTIE DE ST-PIERRE

Le Ministère des affaires municipales a communiqué avec nous afin de nous informer des argents disponibles dans le programme PRECO pour le renouvellement des conduites souterraines. Des démarches ont été entreprises et :

- Une aide financière de 385 050$ nous est accordée pour une partie de la rue St-Jacques sur une distance approximative de 230 mètres;
- Une aide financière de 414 400$ nous est accordée pour la rue St-Pierre sur une distance approximative de 280 mètres;

Ces travaux devront être réalisés d'ici le 31 décembre 2010 afin de pouvoir bénéficier de l'aide financière, le mandat pour la réalisation de ces plans et devis a été accordé à la firme Genivar pour de des coûts respectifs de 21 290$ et 22 050$.

ADHÉSION AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE *SIMB@ BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE*

Le CRSBP DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES INC a été mandaté pour procéder à l'implantation du système informatique, en collaboration avec le personnel de notre bibliothèque municipale. Une subvention du programme ***Simb@*** représentant 50% des coûts admissibles nous sera versé.

MANDAT À L'ARPENTEUR / ZONE INDUSTRIELLE

Notre demande à la CPTAQ afin d'exclure une superficie approximative de 5 hectares de la zone agricole et l'inclure à la zone blanche dans le but d'agrandir le parc industriel a été acceptée. Le mandat pour effectuer les travaux d'arpentage a été confié à François Lehouillier.

DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE

Une assemblée publique de consultation sur un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé se tiendra le 14 juin 2010 à 19h30 à la salle Pierre-Maurice-Vachon du Centre administratif régional au 700 rue Notre-Dame Nord à Sainte-Marie. Cette modification vise la construction de résidences en zone agricole provinciale (article 59, Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles) ainsi que l'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de Sainte-Marguerite.

Nouvelles du service

Marc Deblois
Directeur

Lors du 42ième congrès annuel du l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec le 23 mai dernier, j'ai présenté avec fierté une conférence intitulée : « **Premiers Répondants; Un avenir pour les services incendie au Québec »**

Pendant une heure, j'ai expliqué la procédure de mise en place d'un service de premiers répondants (PR) pour une municipalité et son service de sécurité incendie.

Ste-Marguerite fût l'une des premières municipalités avec le service de premiers répondants (PR) à voir le jour en 1998.

Aujourd'hui en Chaudière Appalaches, nous retrouvons plus de 28 services de premiers répondants (PR). Cela comprend environ 360 individus formés pour intervenir aux appels d'urgence.

Je suis fier du service de PR de Ste-Marguerite et cela m'a fait plaisir de le représenter lors du congrès des chefs 2010. ☺

Historique des appels d'urgence répondus par le service d'incendie depuis le début de l'année 2010.

Administration	2	Alarme incendie	1
Feu de cheminée	1	Assistance	3
Feu de véhicule	1		

Les premiers répondants(PR) ont répondu à 9 appels d'urgence

Feux à ciel ouvert……

Le printemps est arrivé depuis un moment, et je vous rappelle l'importance d'effectuer une demande de permis de brûlage. Comme prévu à la réglementation des feux à ciel ouvert de votre municipalité. En date d'aujourd'hui **32 permis** ont été délivrés. Je vous recommande de le faire. Merci.

Je remercie sincèrement le lieutenent ***Guy Rhéaume et les pompiers Bruno Bégin, Guillaume Nadeau, Rémy Fontaine et Francis Grenier.*** Les premiers répondants ***Jean-Pierre Lecours et Jean Pierre Forgues*** qui ont assuré la sécurité lors de la journée du « Démolition Fest » qui s'est déroulée le dimanche 30 mai dernier.

Je profite de l'occasion pour remercier tout particulièrement les propriétaires de ***Dorchester Équipement et M. Claude Fortier*** qui nous autorisent à stationner nos véhicules d'urgence en toute sécurité chez eux en cette journée de la « Démolitin Fest » Remerciements aussi au Service incendie de Sainte-Hénédine et son directeur M. Paul Henri Carrier pour le prêt de leur piscine et cela depuis plusieurs années.

Lors du dernier changement d'heure, avez-vous remplacé la pile de votre avertisseur de fumée? Tel que mentionné dans différents messages de prévention, je vous encourage à le faire. Comme prévu par le service de sécurité incendie, en septembre prochain aura lieu la troisième étape sur cinq en ce qui concerne la visite de prévention concernant l'avertisseur de fumée sur le territoire de la municipalité par vos pompiers. Une lettre sera acheminée à chaque propriétaire du secteur prévu au programme de visites.

Le 5 décembre 2009, débutait la formation Officier Non Urbain (ONU) d'une durée de 90 heures. Formation sur 6 fin de semaine pour ***Patrick Bégin et Cédric Fecteau***. En avril dernier nos deux pompiers ont réussi leur examen pratique de la formation ONU. Toute l'équipe est fière de vous! Félicitations pour le travail accompli afin d'atteindre votre objectif de réussite. Bravo!

Certains d'entre vous s'interrogent sur les nouveaux foyers à l'éthanol?

L'arrivée sur le marché des foyers à l'éthanol soulève de nombreuses questions quand à leur aspect sécuritaire.
La Régie du bâtiment du Québec a récemment publiée une mise en garde assortie des conseils à suivre à l'achat, l'installation et l'utilisation de ces appareils. Je vous invite à lire cette mise en garde au www.rbq.gouv.qc.ca.

Le 10 mai dernier, le pompier/PR **Jean Pierre Lecours** a reçu de la belle visite à la caserne.

Dans le cadre de la journée « enfant vedette » la classe de maternelle de l'école l'étincelle. Les amis(es) de ***Camille*** (fille de Jean Pierre), ont eu l'occasion de voir de près les camions de pompier **ROUGE** du service.

Les élèves ont pu voir les équipements et visité la caserne et son aire de pratique. Le pompier ***Jean Pierre*** a sensibilisé les enfants au danger du feu. **Jean Pierre** m'a avisé que plusieurs d'entre eux désirent devenir pompiers. Bienvenue à la relève!

OBJET : Les déménagements et la prévention incendie

La période des déménagements approchant à grands pas, votre Service de sécurité incendie et le Service régional de prévention incendie désirent rappeler à tous ceux qui déménageront sous peu qu'il y a plusieurs précautions à prendre concernant la sécurité lorsqu'on aménage dans un nouveau domicile.

Il est donc important que, dès votre arrivée, vous vérifiez le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée.

- Assurez-vous qu'il y ait au moins un avertisseur fonctionnel par étage.
- Profitez-en pour remplacer les piles.
- Vérifiez également la date de fabrication de l'avertisseur : si elle excède 10 ans, remplacez-le par un nouveau.

Voici également d'autres précautions à prendre en tout temps :

- Préparez un plan d'évacuation de votre domicile et déterminez un point de rassemblement avec toute la famille afin que tous les occupants connaissent bien la procédure. Mettez-le en pratique régulièrement.
- Procurez-vous un extincteur portatif de type A,B,C et placez-le afin qu'il soit accessible en tout temps. Il est également important d'apprendre à l'utiliser efficacement.
- Entreposez toujours les matières dangereuses (essence, propane, etc.) à l'extérieur dans un endroit bien ventilé.
- Évitez d'accumuler des matières combustibles à l'intérieur ou à l'extérieur de votre domicile. Ces objets pourraient nuire à l'évacuation sécuritaire des lieux et constituent un danger d'incendie.
- Faites ramoner la cheminée dès que possible, car l'air humide de l'été combiné à la créosote provoque la corrosion des pièces d'acier de la cheminée.

Également, pour ceux qui ont un appareil de chauffage à combustion (poêle à bois, fournaise, etc.) ou un garage attaché au domicile, nous vous conseillons d'installer un avertisseur de monoxyde de carbone. Cet avertisseur est le seul outil capable de détecter le monoxyde de carbone, ce gaz incolore et inodore qui se dégage lors de la combustion et qui peut être mortel lorsqu'il est respiré en grande quantité ou à long terme. Rappelez-vous que l'avertisseur de fumée ne remplace pas l'avertisseur de monoxyde de carbone et vice-versa. Si vous avez des questions concernant la prévention incendie, n'hésitez-pas à contacter votre Service de sécurité incendie municipal ou le Service régional de prévention incendie.

Antoine Sévigny,
TPI Technicien en prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce

OBJET : Barbecue au propane

Avant d'utiliser votre barbecue au propane pour la première fois, quelques consignes de sécurité sont à respecter.

-Tout d'abord, assurez-vous d'avoir bien lu le manuel du fabriquant de votre barbecue.

- Utilisez votre appareil à l'extérieur seulement : la combustion du propane produit du monoxyde de carbone nocif qui peut être mortel. Assurez-vous que l'endroit est bien ventilé et entreposez toujours votre bouteille de propane à l'extérieur.
- Utilisez une bouteille de propane âgée de 10 ans ou moins. Celles qui sont plus âgées doivent être remises au distributeur de propane afin qu'il en dispose de façon sécuritaire.
- Lors du transport de la bouteille, laissez celle-ci en position debout et assurez-vous qu'il y ait une bonne ventilation.

Avant l'allumage, vérifiez l'étanchéité des raccords et des boyaux en y appliquant une solution savonneuse alors que le robinet de la bouteille est ouvert. Si vous observez la formation de petites bulles, c'est qu'il y a une fuite de gaz qui doit être corrigée avant d'utiliser l'appareil.

Procédure d'allumage sécuritaire

1. Ouvrez le couvercle de votre barbecue;
2. Assurez-vous que les commandes d'allumage sont en position fermée (OFF);
3. Ouvrez le robinet de la bouteille au maximum;
4. Placez une des commandes d'allumage en position ouvert (ON) et allumez sans tarder à l'aide du briquet automatique ou d'une allumette.

Pour éteindre l'appareil, fermer d'abord le robinet de la bouteille de propane et mettez ensuite les commandes d'allumage en position fermée (OFF).

Bon été à tous et profitez bien des belles journées chaudes à venir!

Si vous avez des questions sur la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie municipal ou avec le Service régional de prévention incendie.

Antoine Sévigny
Technicien en prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce

OBJET : Les autorités compétentes en matière de prévention

Dans le but de clarifier les rôles des différentes autorités en matière de prévention qui sont susceptibles de visiter vos bâtiments, voici un résumé des rôles de trois services de prévention fréquemment rencontrés dans la région, c'est-à-dire le Service régional de prévention incendie, la Commission de la Santé et de la Sécurité du travail du Québec (CSST) et les assureurs privés.

En réponse aux exigences du Ministère de la Sécurité publique, la MRC de La Nouvelle-Beauce a créé le Service régional de prévention incendie en 2008. Ce service dessert 9 municipalités pour toutes les activités de prévention incendie : sensibilisation du public, exercices d'incendie, inspections, etc. Le préventionniste régional doit réaliser des visites dans les bâtiments de catégorie de risque élevé et très élevé, c'est-à-dire des bâtiments commerciaux, industriels, écoles, foyers de personnes âgées, etc. Le préventionniste est spécialement formé en prévention incendie et est en mesure de déceler certaines lacunes qui doivent être corrigées afin d'assurer une meilleure sécurité des personnes et des biens. Il se base sur le *Règlement concernant la prévention incendie* que l'ensemble des municipalités desservies ont adopté en 2009 pour émettre des recommandations aux propriétaires des bâtiments visités. Ce règlement a été conçu en se basant sur les différents codes et normes régissant la sécurité dans les bâtiments (Code national du bâtiment, Code national de prévention des incendies, Normes NFPA, etc.). Ces recommandations concernent donc uniquement la prévention incendie et aucune autre forme de prévention des sinistres (exemples : dégât d'eau, dommages aux bâtiments, etc.).

Comme vous le savez, d'autres autorités en matière de prévention font également des visites dans les bâtiments, comme la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST) et les assureurs privés. Ceux-ci font des visites afin d'appliquer des codes ou des normes qui peuvent différer de ceux utilisés par le préventionniste de la MRC, car ils ne vérifient pas exactement les mêmes choses. Par exemple, l'assureur privé vise à limiter les risques de sinistres de toutes sortes (dégât d'eau, responsabilité civile, etc.) tandis que l'inspecteur de la CSST vise à éliminer les risques d'accidents de travail.
Comme vous avez pu le constater, chaque entité vérifie des points différents. Il est donc impossible pour ces organismes d'utiliser un rapport d'un autre inspecteur en supposant que celui-ci a vérifié tous les points et éléments importants à l'application de leurs exigences respectives. La collaboration des propriétaires et des entreprises est donc grandement appréciée et facilite l'échange d'informations entre l'autorité en prévention et la personne visitée. Soyez assurés qu'ils ont tous le même objectif, c'est-à-dire d'assurer une meilleure sécurité des citoyens et des bâtiments qui sont sur notre territoire, mais chacun en fonction de leur mandat respectif.

Si vous avez des interrogations à ce sujet, n'hésitez pas à me contacter ou à contacter M. Antoine Sévigny, technicien en prévention incendie pour la MRC de La Nouvelle-Beauce au 418-387-3444.

Marc Deblois, Directeur, Service de sécurité incendie Ste-Marguerite

Festival multisports de Sainte-Marguerite

Les 4, 5 et 6 septembre
Sur les terrains de l'OTJ

Une fin de semaine d'activités sportives axée sur la PARTICIPATION des Margueritois et des Margueritoises. L'événement se veut une occasion de rencontre entre les citoyens dans un cadre sportif. LANCEZ UN DÉFI À VOS VOISINS, À VOS PARENTS ET AMIS.

Bienvenue aux équipes familiales, de quartiers, de rangs et d'entreprises.
Les profits iront au Comité sportif pour l'amélioration des infrastructures sportives.

Au programme, des tournois de :

Deck Hockey
Tennis
Basketball
Balle molle
Washer et autres

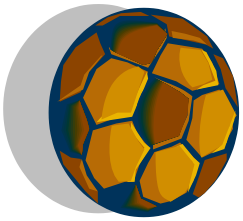

*Selon les inscriptions, il se peut que certains tournois soient féminins, mixtes ou masculins.

Inscription: 5$ par personne et par sport. Animation en soirée au chalet des loisirs. Nombreux prix de participations.

LE COMITÉ SPORTIF EST OUVERT AUX SUGGESTIONS

Si vous avez des idées d'activités ou que vous désirez vous impliquer dans l'événement, on a besoin de vous.

Endroit : À la municipalité
Pour information,
Contacter Yves au 418 935-7103
Courriel : munste-arguerite@nouvellebeauce.com

FESTIVAL SPORTIF« TEAM » DE STE-MARIE

Les 11, 12 et 13 juin, Sainte-Marguerite est l'hôte de quelques-uns des tournois de balle inscrits à la programmation du Festival sportif de Sainte-Marie. Des équipes de la grande région de la Beauce et de Québec viendront essayer nos installations fraîchement mises aux normes. Profitons de leur passage parmi nous et allons les encourager !

DEMOLITION FEST SAINTE-MARGUERITE

La combinaison du beau temps et de votre participation a fait de notre Demolition Fest 2010 un franc succès. Ne voulons souligner l'immense travail de nos nombreux bénévoles qui ont donné généreusement de leur temps que ce soit avant, pendant et/ou après.
C'est avec plaisir que nous avons accueilli de nouveaux bénévoles cette année et par le fait même, nous vous invitons à vous joindre au comité organisateur, car des nouvelles têtes apportent de nouvelles idées.

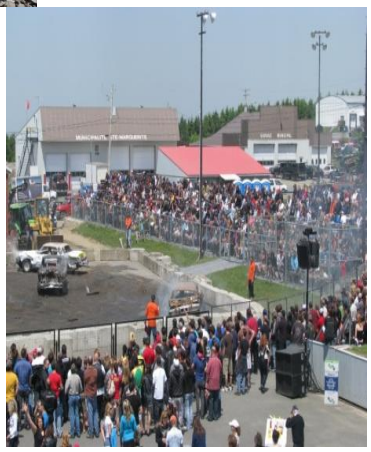

Tout près de 60 autos ont été démolies au grand plaisir des 5 000 spectateurs.
Les résultats de cette fin de semaine seront dans le prochain journal.
Merci à tous de votre participation et à l'an prochain!

La commission des loisirs

Grande finale 4 cylindres: Karl Tanguay
Grande finale 8 cylindres: Johnny Magloire

DES NOUVELLES…

de La Bouquine…

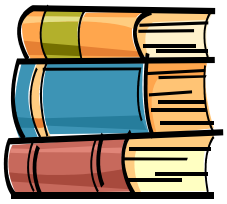

Votre bibliothèque publique…

ÉTÉ 2010

Horaire estival de la biblio:
jeudi et vendredi de 18h30 à 20 h 00
dimanche de 9 h30 à 11 h 00

Fermeture pour congés: Fermé les jeudi 24 juin (St-Jean-Baptiste) et jeudi 1 juillet (Fête du Canada)

Le prochain échange de biens culturels se fera le 21 juin.
Nous avons maintenant une nouvelle façon de gérer les demandes spéciales, une façon plus rapide et efficace pour recevoir rapidement nos livres. Profitez-en !
Activité culturelle: En septembre se tiendra une animation jeunesse Kamishibaï, il s'agit d'une animation gratuite, surveillez la date sur les babillards.

Ste-Marguerite s'est enrichi d'un coordonnateur en loisirs et culture, plusieurs activités culturelles et sociales seront au menu au cours des mois prochains. Bienvenue à Monsieur Yves Turgeon !

Soulignons plusieurs années de loyaux services bénévoles : 30 ans pour madame Mariette Morin et 20 ans pour madame Claudette Marcoux
Merci pour leur persévérance et bravo pour leur passion des livres...

Parmi les revues disponibles, nous avons les revues Chez-soi ainsi que l'encart *Chalets*, ça donne des idées !

Préparez votre retraite ou pré retraite... Nous avons le livre des 50 IDÉES D'ENTREPRISE À DOMICILE POUR LES 50 ANS ET PLUS de Gabriel Politis et Catherine Meilleur.

Un nouveau projet bénévole pour 2010-2011... dès cet automne, joignez-vous à notre équipe de bénévoles à raison de 90 minutes par mois... Vous aurez une petite formation et vous serez accompagné lors de vos soirées de garde à la Biblio. Une excellente activité parent/ jeune.

📖📖📖📖📖

Un plus pour la collectivité !
Contactez Adrienne au 935-3183 ou 935-7103

Chantal Pelletier
Secrétaire de la Bouquine
Bonne lecture estivale !

Maison de la Famille Nouvelle-Beauce

PARENTRE-NOUS EST TOUJOURS CHEZ VOUS!

Parente-nous est une activité qui a lieu dans **VOTRE** municipalité.

C'est offert **GRATUITEMENT** par
La Maison de la Famille Nouvelle-Beauce

Pour vous et vos enfants âgés de 0 et 5 ans.

Pour plus d'informations et inscriptions:

Contactez Anne-Marie au 418-387-3585

Terrain de jeux

Le terrain de jeux revient avec sa treizième édition à l'été 2010.

Les activités débuteront le 28 juin et se termineront le 6 août.

Les heures sont de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au jeudi, Il y a service de garde le matin de 7 h à 8 h 30 et le soir de 16 h 30 à 18 h ainsi que le vendredi toute la journée **de 7 h à 18 h**

Cette année vous avez l'option d'un temps plein 6 semaine (jours) à 204.00$/enfant. Où trois semaines (4jours) à 120.00$/enfant.

Pour ceux qui désirent participer à la journée, complétez les fiches de santé à l'avance pour vos enfants.

Vous pouvez vous inscrire auprès de la responsable au 418-935-3189 ou de la municipalité au 418-935-7103.

Caroline Poirier, responsable

Horaire SOCCER des parties locales Ste-Marguerite

Date	Heure	Groupe
7 juin	18h00	U-8 (7-8 ans)
17 juin	18h00 19h00	U-10 (9-10 ans) U-14 (13-14 ans)
8 juillet	18 h 00	U-10 (9-10 ans)
	20 h 30	U-14 (13-14 ans)
12juillet	18 h 00	U-8 (7-8 ans)
	19 h 00	U-12 (11-12 ans)
13 juillet	18 h 00	U-10 (9-10 ans)
	19 h 00	U-14 (13-14 ans)
14 juillet	19 h 00	U-12 (11-12 ans)
21 juillet	18h 00 19h 00	U-8 (7-8 ans) U-12 (11-12 ans)
22 juillet	18 h 00 19 h 00	U-10 (9-10 ans) U-14 (13-14 ans)
3 août	19 h 00	U-14 (13-14 ans)
4 août	19 h00	U-12 (11-12 ans)
5 août	19 h 00	U-14 (13-14 ans)

Les finales de saison se feront à **St-Anselme**, le 13 août dès 18 h 15

Bienvenue à tous!

Le Comité de Soccer
Marc Gagnon 418-935-3838

Nous vous rappelons qu'il est IMPORTANT de bien afficher **vos numéros civiques** afin que les services d'urgence : premiers répondants et ambulance, puissent trouver facilement vos propriétés lors d'appels d'urgence. Il en va peut-être de la vie d'un être cher…

CANADA POSTES / POST CANADA

Des nouvelles de « Postes Canada »....

En poste depuis le 15 mars dernier, je veux remercier mes collègues et clients pour l'accueil chaleureux.

Avec mes 13 années d'expérience, je ferai de mon mieux pour répondre à vos besoins et vous donner le meilleur service qui soit. En cas d'interrogation n'hésitez pas à me téléphoner au 418-935-3518.

Je vais faire tout mon possible pour répondre à vos questions.

Je tiens à souligner le départ à la retraite de **Madame Normande Carbonneau, maître de postes à Ste-Marguerite pendant 33 ans.** Merci Normande pour ton professionnalisme, ton assiduité et ton intérêt à répondre aux besoins des gens. Bonne retraite ! Que la santé et le bonheur accompagnent chacun de tes pas. Tes collègues de postes Canada.

Un gros merci à ***Murielle Simms*** pour le travail effectué pendant 8 mois. Avec ta bonne humeur et ta débrouillardise tu as fais un très bon boulot et je suis très fière de t'avoir comme adjointe.

N'oubliez pas que le samedi matin, nous sommes ouvert de 9h00 à 11h45.

Merci de votre attention !
Hélène Couture (maître de poste)

Lien-Partage

☺ Les bénévoles de Lien-Partage sont toujours à votre écoute, si besoin, appelez la responsable et on vous mettra en contact avec un bénévole.

☺ La Popote fonctionne du mardi au vendredi au coût de 6.00$, de bons repas chauds livrés à la maison par un bénévole.

☺ A noter que le service de « popote » ne sera pas offert durant les mois de juillet et août.

Bonne été à tous!
Jeaninne Boutin, responsable ☎418-935-3371

Tournoi de 500

Le comité du Tournoi 500 vous remercie d'avoir participé toutes les deux semaines à nos parties de cartes!

Nous souhaitons à chacun de vous un très bel été en espérant vous revoir tous en septembre 2010.

Doris Marcoux, présidente

fadoq Ste-Marguerite

Le conseil d'administration souhaite un bel été à tous ses membres.
Suite à l'assemblée générale annuelle tenue le 20 mai, le comité administratif est le suivant; M.Henri-Paul Roy, président. Mme Jeannine Boutin, vice-présidente, Mme Gemma Goupil, administratrice, Mme Claudette R.Marcoux, secrétaire-trésorière.
Nous remercions chaleureusement **M. Yvon Roy** pour les 2 ans qu'il a consacrés à la présidence dans notre mouvement.
Nous vous invitons à la reprise de nos activités à l'automne.
Le comité de direction.

Claudette Rhéaume, secrétaire-trésorière

Le Cercle Des Fermières

Avec le mois de juin, arrive le moment de notre assemblée générale annuelle. C'est l'occasion de faire un survol de l'année écoulée. Des remerciements sont faits aux membres sortants du conseil d'administration et nous élisons des remplaçantes.

Le Conseil d'administration doit comprendre cinq personnes. Pour créer de la beauté et transmettre les techniques d'artisanat, il y a le Comité Arts Textiles. Pour faire connaître nos actions dans le milieu c'est le Comité Communications. Pour instruire et améliorer nos conditions de vie : Le Comité Dossiers. Enfin pour démontrer la valeur des Cercles des Fermières nous avons le Comité de Recrutement.

En adhérant au CFQ vous vous ferez des amies et vous partagerez des connaissances.

Pour terminer, je veux remercier notre présidente « **Gemma Goupil** » qui remplit sa fonction de façon solidaire et attentionnée.

Cécile R. Trachy, secrétaire.

Le saviez-vous?

Lorsque l'on plante un arbre, il faut suivre certaines précautions… Pour les plants dont les racines sont à nues, conservez-les à l'ombre et à l'humidité dans un sac jusqu'à la plantation. Humidifiez au besoin. Plantez dans les 2 jours maximum. Espacez au minimum de 1,4 m (5 pi) pour les résineux et 2,5 m (10 pi) pour les feuillus. Veillez à ne pas planter dans les dépressions, où l'eau s'accumulerait autour du plant. Faites un trou de 2 fois la largeur et 2 fois la hauteur des racines du plant. Au besoin, en fonction de la compaction et de la nature de votre sol, rajoutez de la terre noire, de la poudre d'os ou de la mycorhize au sol afin de faciliter l'enracinement. Tuteurez au besoin les feuillus en utilisant un anneau de plastique afin de ne pas blesser l'arbre. Le plant doit être planté bien droit et doit être placé de sorte que l'ensemble des racines soit sous terre et qu'aucune branche ne soit enfouie. La limite est le collet, caractérisé par un changement de couleur et parfois un léger renflement de la tige. (Source : L'Eau média, Vol.2 éd. 3)

Tel-Écoute DU LITTORAL Chaudière-Appalaches

Ouvert tout l'été!

Vous ressentez le besoin de parler à quelqu'un? Vous vivez une période difficile? Les écoutant(e)s de Tel-Écoute sont là pour vous offrir une oreille attentive… parce que la souffrance ne prend pas toujours de vacances…

HORAIRE ESTIVAL
DU 1 JUIN AU 31 AOÛT 2010
7 JOURS/7 DE 18H00 À 3H00 DU MATIN
ANONYME, CONFIDENTIEL ET GRATUIT!

LIGNE D'ÉCOUTE SANS FRAIS
418-387-3393
1-877-559-4095

Merci

Les organismes de notre municipalité participent volontairement aux dépenses de fonctionnement de l'édifice municipal. La Municipalité a reçu de la FADOQ un don de 1 500 $. Le Comité Sportif a contribué pour le terrain de balle avec un montant de 1500$. Merci! ☺

LOGEMENT À LOUER

A la résidence Beauséjour HLM
3 ½ pièces pour personne
Âgée de 50 ans et plus et à faible revenus
LIBRE LE 1 JUILLET 2010
Communiquer : 418-935-3209

LISTE DES OBJETS MONSTRES ADMISSIBLES POUR LA COLLECTE DU 11 OCTOBRE 2010

AMEUBLEMENT : VIEUX MEUBLES, DIVANS, TABLES ET CHAISES NON MÉTALLIQUES, MATELAS, ETC.

MATÉRIAUX NATURELS : BRANCHES D'ARBRES ET D'ARBUSTES ATTACHÉES ET COUPÉES EN LONGUEUR MAXIMUM DE 1,2 MÈTRE (4 PIEDS), MORCEAUX DE TOURBE ET PIERRE DANS UN RÉCIPIENT NON RÉCUPÉRABLE D'UN MAXIMUM DE 25 KG (55 LIVRES)

DÉBRIS DE CONSTRUCTION : BOIS (COUPÉ EN LONGUEURS DE 4 PIEDS MAXIMUM). LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (EXCLUANT LES BARDEAUX D'ASPHALTE) MAXIMUM 1 MÈTRE CUBE, BIEN EMPILÉS ET EN BORDURE DE LA RUE.

MATÉRIAUX FERREUX : APPAREILS MÉNAGERS, TABLES ET CHAISES DE MÉTAL, BOUTS DE FER, FOURNAISES, RÉSERVOIRS À EAU, ETC.

- UN OBJET MONSTRE NE DOIT PAS PESER PLUS DE 125 KG (275 LIVRES), ET L'ENSEMBLE NE DOIT PAS OCCUPER UN VOLUME SUPÉRIEUR À 1 MÈTRE CUBE
- LES OBJETS MONSTRES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS À L'ÉCART DES AUTRES ORDURES, AU MAXIMUM 24 HEURES AVANT LE DÉBUT DE LA COLLECTE
- CETTE COLLECTE N'EST PAS EFFECTUÉE PAR LE MÊME CAMION QUE CELUI QUI EFFECTUE LES AUTRES COLLECTES DES ORDURES.

PNEUS : NON ADMISSIBLES À LA COLLECTE DES MONSTRES

LES PNEUS USÉS D'AUTOMOBILES ET DE CAMIONS (SANS JANTES) NE SONT PAS ADMISSIBLES À LA COLLECTE DES MONSTRES. IL FAUT PLUTÔT EN DISPOSER EN LES APPORTANT À L'UN DES LIEUX DE DÉPÔT APPROPRIÉ.

A NOTER QUE LORS DES ORDURES « MONSTRES », CELLES-CI NE SERONT PAS RAMASSÉES SI ELLES SONT DÉPOSÉES DANS UN « TRAILER ».

HORAIRE À DÉTACHER ET À CONSERVER

ORDURES **RECYCLAGE** **M : Ordures Monstres : *11 OCTOBRE 2010***

Juin 2010

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2	3	4	5
6	M	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Juillet 2010

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	*2*	*3*
4		*6*	*7*	*8*	*9*	*10*
11		*13*	*14*	*15*	*16*	*17*
18		*20*	*21*	*22*	*23*	*24*
25		*27*	*28*	*29*	*30*	*31*

Août 2010

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1		*3*	*4*	*5*	*6*	*7*
8		*10*	*11*	*12*	*13*	*14*
15		*17*	*18*	*19*	*20*	*21*
22		*24*	*25*	*26*	*27*	*28*
29		*31*				

Septembre 2010

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	*2*	*3*	*4*
5	*6*	*7*	*8*	*9*	*10*	*11*
12	*13*	*14*	*15*	*16*	*17*	*18*
19	*20*	*21*	*22*	*23*	*24*	*25*
26	*27*	*28*	*29*	*30*		

ON RÉCUPÈRE :

Le papier	Le carton	Le verre	Le métal	Le plastique
Journaux Circulaires publicitaires Revues, livres, annuaires, papiers à lettres Papiers de bureau, feuilles d'imprimante, enveloppes, etc.	Cartons plats (boîtes de céréales : enlever papier ciré à l'intérieur Cartons à œufs, **Cartons de lait** et **cartons de jus** Cartons ondulés (boîtes d'expédition)	Bouteilles de boissons gazeuses et alcoolisées Contenants de verre tout usage Verres transparents et colorés	Boîtes de conserve Canettes métalliques Contenants en aluminium (assiettes, plats, etc.)	Contenants rigides marqués du code 1,2, 5 ou 7 en dessous.

Aplatir les boîtes de carton et les défaire en morceaux d'un maximum de 2 pi²

- → Vider et rincer tous les contenants afin qu'ils soient exempts de nourriture, de contaminant ou de saleté
- → M. Ghislain Noël viendra chercher vos vieux électroménagers si vous l'appelez au (418) 885-9693 ou 883-6219
- → Restauration et rembourrage de meubles, voitures de chevaux, sièges, etc, Roger Dion (418) 885-4103
- → Ordinateurs, imprimantes, téléviseur, tout appareil audio ou vidéo, appelez CTOU au (418)-525-5959
- → Restes de peinture : Apportez-les chez Unicoop Ste-Hénédine ou Ste-Marie ou chez Decoren
- → Médicaments périmés : apportez-les à votre pharmacie
- → Huiles usagées, liquides de véhicules moteurs, batteries : apportez-les chez Canadian Tire
- → Piles rechargeables : Apportez-les à votre fournisseur d'appareils électroniques
- → Piles non rechergeables : Apportez-les au Bureau municipal ou à La Bouquine.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!